

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **5 (1860)**

Heft 7

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

N° 7

Lausanne, 4 Avril 1860

V^e Année.

SOMMAIRE. — De l'organisation du service de santé dans les armées françaises et autrichiennes pendant la dernière guerre. — Nouvelles et Chronique. — *SUPPLÉMENT.* Campagne d'Italie de 1859 (*suite*).

DE L'ORGANISATION DU SERVICE DE SANTÉ DANS LES ARMÉES FRANÇAISES ET AUTRICHIENNES PENDANT LA DERNIÈRE GUERRE. — DES MOYENS DE TRANSPORT.

Dans l'organisation d'une armée tout est lié, tout est subordonné à une idée générale : les divers services ne sont point indépendants les uns des autres, ils ne sont que des branches d'un même faisceau.

Nous ne devons donc pas être étonnés si chaque armée présente un caractère particulier et différent dans l'organisation de ses services, du service de santé spécialement.

Dans l'armée française, c'est l'intendance militaire qui est à la tête du service de santé. L'intendance, d'une toute-puissance en France dont il est difficile de se faire une idée, ne considère presque les médecins que comme ses agents pour le traitement des blessés qu'elle leur confie. C'est contre ces prétentions que depuis plus de soixante ans proteste le corps des médecins militaires français, et à diverses époques on a fait partiellement droit à ses justes réclamations ; mais le moment ne peut tarder où il sera complètement émancipé du vasselage de l'intendance.

C'est à l'intendance qu'incombe le devoir de faire ramasser les blessés sur le champ de bataille et de les apporter à l'ambulance. Là seulement commence la tâche du médecin, car les soins qui peuvent être donnés dans les rangs par les médecins de troupe (1 par bataillon) ne peuvent guère entrer en ligne de compte. Aussi tous les moyens

¹ Nous extrayons cette intéressante notice d'un *Rapport au Conseil fédéral sur une visite faite aux hôpitaux des armées en Italie, en août 1859*, par le Dr Brière, médecin de division, rapport imprimé par ordre du département militaire fédéral, et qui vient de sortir de presse. La citation que nous reproduisons ici est précédée d'une étude sur les plaies d'armes à feu et sur leur traitement, destinée surtout aux hommes de l'art.